

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 21 OCTOBRE 2024
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-et-un octobre à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Michel FONTAINE, Maire.

AFFAIRE N° 35/1736 :

NPNRU de Bois d'Olives : Aménagement de la poche écoles - approbation de la nouvelle convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée passée avec la CIVIS

ETAIENT PRESENTS :

MM. FONTAINE Michel, DIJOUX Stéphan, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANEÉ Jean François, DAMOUR Kichena, TIONOHOUÉ Sabrina, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, JETTER Régine, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Héléna, RAVAT Adame, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie.

REPRESENTE (S) :

MM. VALY Nazir (par Monsieur Mohammad OMARJEE), FATIMA Sofa (par Madame Marie Richela CHAMBI DJOUMBAMBA), PALIOD Marie Claude (par Madame ARAYE Héléna), TAN Willy (par Monsieur Jean François TEVANEÉ), GUIEN Marie Claire (par Monsieur Mariot MINATCHY), MALET Viviane (par Madame Béatrice SIGISMEAU), PAPY Anne Marie (par Madame Denise HOARAU), RAYMOND Edmée (par Madame Marie Line BRINDON), RIVIERE Christelle (par Monsieur Stéphan DIJOUX).

ABSENTS :

MM. FERDE Thérèse, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, DAFFON Amédée Albert, ACAPANDIE Freddy, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, BEDIER Corine, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Sandrine AHO NIENNE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 21 octobre 2024 et la convocation du Conseil Municipal faite le 15 octobre 2024.



Acte de réception en préfecture
97E-243740164-20241021-35-1736-DE
Date de l'acte de transmission : 24/10/2024
Date de dépôt en préfecture : 24/10/2024

Affaire n°35/1736 : NPNRU de Bois d'Olives : Aménagement de la poche écoles - approbation de la nouvelle convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée passée avec la CIVIS.

Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 05/09/2023 affaire N°28/1276, la Commune de Saint-Pierre a signé une convention de Maîtrise d'Ouvrage déléguée avec la CIVIS pour l'aménagement de la poche écoles sur le quartier de Bois d'olives.

Cette convention découlait des affaires du Conseils Communautaires en date du 2 février et du 16 Novembre 2020 (affaires N°200224-25 et N°201116-49)

Le 31 Mai 2023, en son affaire 230531-33 le conseil Communautaire de la CIVIS a abrogé les délibérations N°200224-25 et N°201116-49 afin de conclure une nouvelle convention cadre entre la CIVIS et ses Communes membres.

Sur cette base il convient donc de signer une nouvelle convention avec la CIVIS prenant en compte le montant des investissements indiqués ci-après :

Détail des postes d'investissement	Montant total € HT	Subventions attendues Montant total € HT	Montant net à la charge de la CIVIS € HT
Réseau d'eau potable	338 150,00 €	152 167,50 €	185 982,50 €
Réseau d'assainissement collectif	351 485,50 €	158 168,48 €	193 317,03 €
Réseau d'eaux pluviales urbaines	1 212 005,00 €		1 212 005,00 €
Autres travaux	3 658 516,56 €		0,00 €
TOTAL	5 560 157,06 €	310 335,98 €	1 591 304,53 €
		<i>Contribution aux frais de fonctionnement de la commune (4 %)</i>	63 652,18 €
		TOTAL	1 654 956,71 €

Hormis la contribution aux frais de fonctionnement de la Commune qui passe de 2% à 4% les autres montants restent inchangés par rapport à la précédente convention.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, DECIDE :

- D'APPROUVER le projet de convention figurant en annexe et définissant les modalités de mise en œuvre de la maîtrise d'ouvrage des investissements relatifs aux compétences transférées en**

Accuse de réception en préfecture
974-219740164-20241021-35-1736-DE
Date de réception préfecture : 24/10/2024

matière d'eau potable, d'assainissement et d'eaux pluviales urbaines pour l'opération « réalisation des infrastructures et équipements de la poche écoles ».

- D'AUTORISER le Maire, le Directeur Général des Services ou toute autre personne dûment habilitée dans son domaine respectif de compétences à signer la présente convention ainsi que tous les documents se rapportant à cette affaire, notamment tout acte ou document concourant à son exécution.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE



Michel FONTAINE

